



Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables

SPASER de Trivalis

2025-2030

| EDITORIAL DU PRESIDENT

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables s'impose à toutes les collectivités qui dépassent les 50 millions d'euros d'achats par an, et ce sera le cas de Trivalis en 2025.

Mais au-delà de l'obligation réglementaire, ce choix de mettre en place un SPASER découle d'une véritable stratégie du syndicat, déjà inscrite dans la feuille de route Trivalis 2030.

En effet, toujours adepte de faire plutôt que dire, je pense sincèrement que la commande publique est un levier fort des collectivités pour engager les changements en imposant des considérations environnementales et sociales.

Il faut le faire intelligemment, en anticipant notamment les difficultés que peuvent avoir les entreprises à s'adapter à ses nouvelles obligations ou en leur donnant du temps pour financer les innovations qui leur permettront de bien répondre aux consultations.

Ne perdons pas de vue, qu'il est aussi essentiel pour une collectivité de permettre la concurrence. Nous devons donc bien doser les considérations environnementales et sociales et les lier dans des objectifs atteignables.

C'est notamment ce que Trivalis a fait pour son marché de transport lourd en imposant une décarbonation dans un marché qui permettait au prestataire d'atteindre les 100% de kilomètres décarbonés en plusieurs étapes.

Si Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, Trivalis mettait en place les éléments du SPASER sans les avoir organisés, désormais ses objectifs de commandes responsables sont inscrits dans un cadre bien établi et mesurable.

| INTRODUCTION

Face aux défis écologiques, sociaux et économiques contemporains, le rôle des syndicats mixtes départementaux dans la transition vers des pratiques plus responsables est crucial. En tant qu'acteur engagé dans la gestion durable des déchets ménagers (transport, tri, compostage, stockage), Trivalis a toujours placé les enjeux de développement durable, et particulièrement les enjeux environnementaux, au cœur de ses missions. Alors que le syndicat approche du seuil réglementaire imposant l'élaboration d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), il choisit d'anticiper cette obligation en structurant et consolidant sa stratégie d'achats responsables. En effet, la loi Industrie verte est venue élargir l'obligation à l'ensemble des acheteurs publics qui dépense plus de 50 millions d'euros hors taxes d'achats par an.

Le SPASER, premier document de ce type pour le syndicat, s'inscrit dans la continuité naturelle de la feuille de route stratégique « Trivalis 2030 ». Cette feuille de route, véritable guide de l'action collective, fixe comme objectif principal de réduire l'empreinte carbone des activités à travers une sobriété énergétique accrue, une production d'énergies renouvelables et une décarbonation. Ce cadre, déjà bien ancré dans les pratiques de l'organisation, sert de fondation au SPASER, en cohérence avec les valeurs et les ambitions de Trivalis.

Le SPASER, loin d'être une simple déclaration d'intention, se veut un document pragmatique, conçu pour être mis en œuvre concrètement et efficacement. Ce document permet à Trivalis de tendre vers une réduction de ses impacts négatifs tout en maximisant ses contributions positives, dans une démarche progressive et réaliste, avec une volonté affirmée d'amélioration continue. Ainsi, il vise à structurer et à formaliser les pratiques d'achats responsables existantes, tout en les enrichissant grâce à une vision

plus ambitieuse et collective. Ce schéma vient donc clarifier, renforcer et pérenniser ces efforts, tout en offrant une stratégie d'ensemble cohérente. A titre d'exemple, lors de l'état des lieux des pratiques existantes et de la stratégie de l'organisation, a été soulevée l'absence d'orientations générales relatives au domaine social, malgré des actions en faveur de ce dernier.

Ce travail d'élaboration a permis d'extraire trois enjeux majeurs :

- Protéger l'environnement à travers les achats, en réduisant l'empreinte écologique des biens et services acquis.
- Préserver les ressources à travers les achats, en favorisant une économie circulaire et en limitant l'épuisement des ressources naturelles.
- Renforcer l'accès à l'emploi à travers les achats, en soutenant l'insertion sociale et professionnelle et en mobilisant les structures d'insertion.

Ces enjeux, répondant aux attentes actuelles d'un contexte écologique et social pressant, sont déclinés en plusieurs objectifs et actions.

L'élaboration du SPASER a bénéficié d'une approche collaborative, avec une implication forte du groupe de travail interne « Développement Durable dans les marchés publics ». Cette démarche de co-construction assure que le document reflète à la fois les réalités du terrain et les ambitions stratégiques de l'organisation.

Avec ce premier SPASER, Trivalis affirme sa volonté de renforcer son rôle exemplaire et de répondre aux attentes de ses parties prenantes en matière de durabilité et de responsabilité sociétale. Ce document incarne une nouvelle étape dans l'engagement du syndicat pour un avenir plus respectueux de l'environnement et plus solidaire.

| PRESENTATION D'ENSEMBLE DU SPASER

- 1. Enjeu 1 - Protéger l'environnement à travers les achats**
 - Objectif n°1 : Réduire l'impact carbone
 - Objectif n°2 : Contribuer au développement des énergies renouvelables et à la réduction des consommations d'énergie
- 2. Enjeu 2 – Préserver les ressources à travers les achats**
 - Objectif n°1 : Valoriser davantage la matière
 - Objectif n°2 : Prendre en compte la durabilité et la sobriété
- 3. Enjeu 3 – Renforcer l'accès à l'emploi à travers les achats**
 - Objectif n°1 : Accentuer le recours à l'insertion sociale et au secteur adapté
 - Objectif n°2 : Initier une dynamique auprès des structures de l'ESS



LES INDICATEURS D'ACCOMPAGNEMENT DES OBJECTIFS DU SPASER

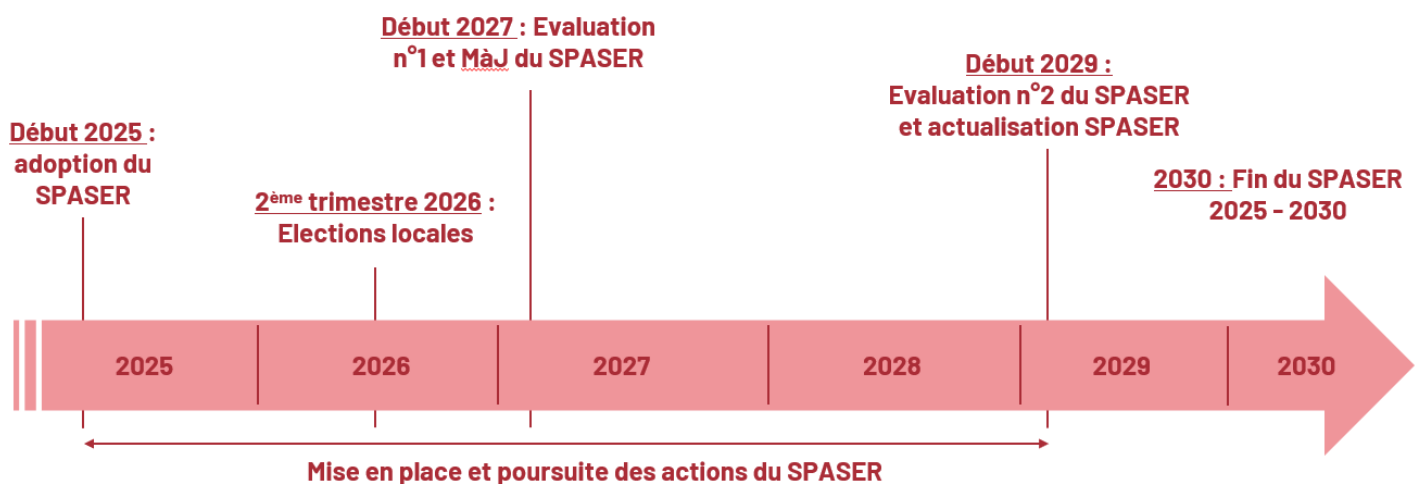
Dans le cadre de la mise en œuvre du SPASER, des indicateurs de suivi et de performance ont été définis pour accompagner chaque objectif stratégique. Ces indicateurs permettent de mesurer concrètement les progrès réalisés, d'évaluer l'efficacité des actions engagées et d'ajuster la stratégie si nécessaire. Afin de structurer le déploiement du SPASER et de maintenir une dynamique continue, certains indicateurs incluent des cibles intermédiaires assorties d'échéances dans le temps. Ces paliers progressifs offrent une vision claire des étapes à franchir et encouragent un rythme constant dans l'avancement des actions.

Avant l'élaboration du SPASER, le syndicat ne disposait pas d'indicateurs spécifiques en matière d'achats responsables. Il a donc été décidé, dans un souci de réalisme et d'efficacité, de limiter le nombre d'indicateurs à ceux qui sont les plus pertinents et alignés avec les obligations légales du SPASER et l'organisation interne du syndicat. Cette sélection ciblée garantit une utilisation optimale des ressources tout en maximisant l'impact des actions suivies.

Par exemple, plutôt que de mesurer le nombre de marchés intégrant une dimension durable, l'indicateur retenu porte sur le montant annuel des marchés intégrant une ou plusieurs considérations de développement durable. Ce choix reflète la spécificité du syndicat, qui lance un nombre limité de marchés, mais dont les montants sont conséquents et génèrent, par conséquent, un impact significatif en matière de développement durable. Ce type d'indicateur, à la fois précis et représentatif, permet de mieux traduire les engagements pris et d'assurer une cohérence entre les objectifs stratégiques et les résultats attendus.

| DUREE DU SPASER

Le SPASER de Trivalis s'étend sur un temps suffisant long (2025 - 2030) pour permettre au syndicat de monter en puissance. Le SPASER va être rythmé par plusieurs étapes clés :



ENJEU N° 1

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT À TRAVERS LES ACHATS

Dans un contexte marqué par l'urgence climatique et la nécessité d'une transition énergétique rapide imposant des actions concrètes et immédiates, Trivalis s'engage à jouer un rôle moteur en mettant en œuvre pleinement sa feuille de route « Trivalis 2030 ». Cette stratégie ambitieuse place au cœur de ses priorités la réduction de l'empreinte carbone de ses activités, en intégrant les enjeux de décarbonation, de sobriété énergétique et de production d'énergies renouvelables.

Cet enjeu a pour ambition de décliner cette stratégie au niveau des achats de Trivalis à travers deux objectifs complémentaires :

- Objectif n°1 : Réduire l'impact carbone
- Objectif n°2 : Contribuer au développement des énergies renouvelables et à la réduction des consommations d'énergie

Cette démarche, qui reflète une vision globale et responsable, vise à réduire l'impact écologique de ses activités, tout en promouvant des pratiques d'achats responsables et durables.

OBJECTIF n°1 > REDUIRE L'IMPACT CARBONE

INDICATEURS DE SUIVI

L'atteinte de ce premier objectif sera suivie au regard des indicateurs suivants :

1 - Montant annuel des marchés intégrant une ou plusieurs dispositions en matière de réduction de l'impact carbone (exprimé en %)

- ⇒ 50% en 2026
- ⇒ 80% en 2029

2 - % de Km décarbonnés (sur l'exécution de certains marchés publics ayant une utilisation forte des transports)

- ⇒ 50% en 2026
- ⇒ 70% en 2030

ET CONCRETEMENT DANS LES MARCHES, CELA DONNE QUOI ?

Pour réduire l'impact carbone à travers les achats de Trivalis, plusieurs actions pourront être mises en place, comme :

- **Développer les achats éco-responsables**
 - *Privilégier les produits et services à faible empreinte carbone : choisir des équipements peu énergivores, des matériaux recyclés, ou des alternatives écologiques*
 - *Développer les demandes de certifications (type ISO 14001), d'analyse du cycle de vie des produits ou d'évaluation carbone (km parcourus/type de motorisation et consommation) de la prestation exécutée.*
- **Décarboner le transport**
 - *Continuer à acheter ou louer des véhicules à faibles ou très faibles émissions*
 - *Exiger l'augmentation de l'utilisation de moyens de transport décarbonés dans les marchés intégrant un transport (ex : marchés de déchetteries, marchés transports scolaires, etc.) via une clause de progrès par exemple.*
- **Privilégier des matériaux bio-sourcés/bas-carbone dans les marchés de travaux**
 - *Travailler avec l'AMO, la MOE le projet afin d'intégrer des exigences en matière de bio-sourcés/bas-carbone*
 - *Valoriser les entreprises proposant des matériaux bio-sourcés/bas-carbone dans leurs prestations*

OBJECTIF n°2 > CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUELABLES ET À LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

INDICATEURS DE SUIVI

L'atteinte de ce second objectif sera suivie au regard des indicateurs suivants :

- 1 - Montant annuel des marchés intégrant une ou plusieurs dispositions en matière de réduction des consommations d'énergie et/ou de développement des énergies renouvelables (exprimé en %)
⇒ 50% en 2028

ET CONCRETEMENT DANS LES MARCHES, CELA DONNE QUOI ?

Pour développer les énergies renouvelables et réduire les consommations d'énergie à travers les achats de Trivalis, plusieurs actions pourront être mises en place, comme :

- **Exiger l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans les contrats d'énergie des marchés d'exploitation**
- **Demander, pour certains marchés, l'investissement d'équipements alimentés par des énergies renouvelables (exemple : compresseurs solaires pour le tri des déchets)**
- **Intégrer des clauses financières incitatives dans le cadre des marchés d'exploitation sur la réduction de la consommation en énergie fossile du site**
- **Développer l'achat innovant favorisant la récupération d'énergie, comme les technologies de captation de biogaz pour la production d'électricité verte.**

ENJEU N° 2

PRÉSERVER LES RESSOURCES À TRAVERS LES ACHATS

La préservation des ressources devient un impératif central pour garantir un avenir durable de part une raréfaction des ressources naturelles et une pression accrue sur les écosystèmes. En tant qu'acteur clé de la gestion des déchets ménagers, Trivalis intègre pleinement cette exigence à travers ses actions consignées dans la feuille de route stratégique « Trivalis 2030 » qui vise à optimiser la valorisation des matières collectées pour mieux maîtriser les ressources disponibles.

Cet enjeu traduit parfaitement l'ambition de Trivalis à travers les achats, via deux objectifs :

- Objectif n°1 : Valoriser davantage la matière
- Objectif n°2 : Prendre en compte la durabilité et la sobriété

En intégrant des considérations telles que le recyclage ou le réemploi dans ses décisions d'achat, le syndicat se positionne comme un acteur de l'économie circulaire. La prise en compte de la durabilité et de la sobriété constitue également un levier essentiel pour réduire son empreinte, en cherchant à prolonger la durée de vie des produits.

OBJECTIF n°1 > VALORISER DAVANTAGE LA MATIÈRE

INDICATEURS DE SUIVI

L'atteinte de ce premier objectif sera suivie au regard de l'indicateur suivant :

1 - Montant annuel des marchés intégrant une ou plusieurs dispositions de réduction et/ou valorisation des déchets (exprimé en %)

- ⇒ 50% en 2026
- ⇒ 80% en 2029

ET CONCRETEMENT DANS LES MARCHES, CELA DONNE QUOI ?

Pour réduire l'impact carbone à travers les achats de Trivalis, plusieurs actions pourront être mises en place, comme :

- **Favoriser les achats de produits recyclés et recyclables**
 - *Privilégier les matériaux recyclés pour les équipements, mobiliers, et autres achats (par exemple, utiliser du plastique recyclé, des métaux issus du recyclage, ou du papier recyclé)*
 - *Intégrer des critères/clauses de recyclabilité dans les marchés publics (ainsi que dans le cadre des marchés d'exploitation) : avoir des produits qui peuvent être réintégrés dans des cycles de production en fin de vie avec des solutions adéquates*
- **Mettre en place des boucles de réutilisation et de réemploi**
 - *Promouvoir le réemploi et la réutilisation des matériaux et équipements : acheter de copieurs issus du réemploi, privilégier l'achat de produits d'occasion, reconditionnés ou issus du réemploi via notamment les ressourceries du territoire*
 - *Créer des partenariats avec des filières de réemploi pour valoriser les biens en fin de vie, au lieu de les jeter (ex. : meubles, équipements de bureau).*
- **Valoriser à travers un critère les entreprises en cas de contractualisation avec leur filière REP ou des éco-organismes**
- **Intégrer l'écoconception dans les critères d'achat**
 - *Favoriser les produits écoconçus : choisir des biens dont la conception intègre une optimisation des ressources, la réduction des déchets et une meilleure recyclabilité.*
 - *Exiger des fournisseurs des fiches de déclaration environnementale (comme les FDES) pour s'assurer que les produits respectent des standards élevés de valorisation matière.*

- Développer des clauses financières incitatives dans le cadre des marchés d'exploitation sur la valorisation des déchets
- Demander aux prestataires des emballages minimisés, recyclables et d'éviter les suremballages, voire demander des emballages consignés

OBJECTIF n°2 > PRENDRE EN COMPTE LA DURABILITÉ ET LA SOBRIÉTÉ

INDICATEURS DE SUIVI

L'atteinte de ce second objectif sera suivie au regard de l'indicateur suivant :

1 - Montant annuel des marchés intégrant une ou plusieurs dispositions en matière de durabilité et/ou sobriété (exprimé en %)

⇒ 70% en 2028

ET CONCRETEMENT DANS LES MARCHES, CELA DONNE QUOI ?

Pour développer les énergies renouvelables et réduire les consommations d'énergie à travers les achats de Trivalis, plusieurs actions pourront être mises en place, comme :

- **Travailler sur la démarche de coût global**
- **Prioriser les produits durables et réparables**
 - *Demander via un critère ou une clause, dans le cadre des marchés d'exploitation, des produits robustes et de qualité avec une longue durée de vie (ex. : équipements conçus pour résister à l'usure et au temps).*
 - *Demander via un critère ou une clause, dans le cadre des marchés d'exploitation, de favoriser les biens réparables : privilégier les équipements avec des pièces détachées disponibles, et les fournisseurs qui offrent des garanties prolongées et des services de maintenance, notamment à travers l'indice de durabilité*
- Favoriser les modèles de location (économie de la fonctionnalité) réduisant ainsi l'obsolescence matérielle et encourageant une maintenance régulière.
- Intégrer des critères de sobriété et de durabilité dans les marchés publics (certifications, labels, analyse du cycle de vie)
- Mutualiser les équipements entre services ou sites pour éviter l'achat de matériels redondants.
- Supprimer les achats d'articles à usage unique (ex. : gobelets jetables, couverts en plastique) et privilégier des alternatives durables (ex. : vaisselle réutilisable)
- Réaliser des renouvellements d'équipements uniquement lorsqu'ils sont en fin de vie

ENJEU N° 3

RENFORCER L'ACCÈS À L'EMPLOI À TRAVERS LES ACHATS

Dans un contexte où les inégalités sociales se creusent et où l'insertion professionnelle reste un défi majeur, Trivalis souhaite jouer un rôle plus important en faveur de l'accès à l'emploi à travers ses pratiques d'achats.

Cet enjeu, à la fois social et territorial, est au cœur de la stratégie de ce premier SPASER, qui constitue une opportunité de formaliser des orientations jusqu'ici absentes dans les pratiques du syndicat, et qui est décomposé en deux objectifs :

- Objectif n°1 : Accentuer le recours à l'insertion sociale et secteur adapté
- Objectif n°2 : Initier une dynamique auprès des structures de l'ESS

L'insertion sociale, tout comme le soutien à l'ESS, contribue non seulement à l'inclusion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, mais également à la transition écologique. En favorisant des structures qui placent l'humain et la durabilité au cœur de leur activité, le syndicat participe indirectement à la préservation des ressources et à la lutte contre les effets du changement climatique.

OBJECTIF n°1 > ACCENTUER LE RECOURS À L'INSERTION SOCIALE ET AU SECTEUR ADAPTÉ

INDICATEURS DE SUIVI

L'atteinte de ce premier objectif sera suivie au regard des indicateurs suivants :

1 - Montant annuel des marchés intégrant une ou plusieurs dispositions en matière de recours à l'insertion sociale et/ou au secteur adapté (exprimé en %)

⇒ 20% en 2027

2 - Nombre d'heures d'insertion réalisées

⇒ Suivi annuel

ET CONCRETEMENT DANS LES MARCHES, CELA DONNE QUOI ?

Pour réduire l'impact carbone à travers les achats de Trivalis, plusieurs actions pourront être mises en place, comme :

- **Intégrer des clauses sociales**
 - *Identifier, lors de la programmation des marchés, ceux pouvant faire l'objet d'une insertion professionnelle*
 - *Incorporer des clauses d'insertion dans les marchés publics pour favoriser l'emploi de personnes en difficulté d'insertion ou en situation de handicap.*
 - *Fixer des objectifs de volume d'heures de travail d'insertion à réaliser sur certains marchés*
- **Privilégier les marchés réservés**
 - *Mettre en place des marchés réservés pour les entreprises adaptées et les établissements d'insertion afin de leur permettre un accès prioritaire à certains contrats.*
 - *Segmenter les marchés en lots accessibles pour leur permettre de répondre plus facilement.*
 - *Faciliter l'accès à la commande publique en contractualisant avec ces entités à travers les marchés sans publicité ni mise en concurrence*

OBJECTIF n°2 > INITIER UNE DYMANIQUE AUPRES DES STRUCTURES DE L'ESS

INDICATEURS DE SUIVI

L'atteinte de ce second objectif sera suivie au regard de l'indicateur suivant :

- 1 - Montant annuel dépensé auprès de structures de l'ESS (exprimé en %)
 - ⇒ Suivi annuel

ET CONCRETEMENT DANS LES MARCHES, CELA DONNE QUOI ?

Pour développer les énergies renouvelables et réduire les consommations d'énergie à travers les achats de Trivalis, plusieurs actions pourront être mises en place, comme :

- **Recenser et cartographier les acteurs de l'ESS locaux**
 - *Identifier les structures ESS locales qui pourraient répondre aux besoins du syndicat*
 - *Créer un annuaire des structures ESS partenaires pour faciliter leur intégration dans les processus d'achats et les faire connaître aux prescripteurs.*
- **Privilégier les marchés réservés pour les structures de l'ESS**
- **Contractualiser directement avec une structure de l'ESS via les marchés sans publicité ni mise en concurrence**
- **Encourager les projets de co-construction avec les structures ESS pour développer des solutions innovantes adaptées aux besoins du syndicat (ex. : création de filières de recyclage spécifiques) ou des solutions pour des besoins de niches**